

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/015/3.1

Feuillet n° 016

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 4 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Vice-Président.

Date de convocation : 29 janvier 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	43
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND ; Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Sébastien LUNEAU, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Alexandra DUMAS, Marc CHAPON, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORCE, Frédéric GAUTHIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Sabine MALARD donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Maud MANIERE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Retrait de la délibération n°DE2020.003 du 25 février : acquisition d'un bâtiment dans le cadre de la création d'une résidence emploi formation au Lardin Saint Lazare

Par délibération n°DE2020.003 en date du 25 février 2020, la conseil communautaire avait approuvé l'acquisition de l'immeuble situé Route de la Bonneterie Estieux sur la commune de Le Lardin Saint Lazare à Condat SAS Lecta pour un montant de 110 000€ net vendeur et 118 250€ frais d'agence inclus et autorisé le Président à signer l'acte d'achat, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette acquisition.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210204-DE2021015-DE
Reçu le 11/02/2021

Après étude de la faisabilité du projet et notamment estimation du coût de l'aménagement, il est proposé d'abandonner ce projet.

C'est pourquoi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de retirer la délibération n° DE2020.003.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **RETIRE** la délibération n°DE2020.003 du 25 février 2020 approuvant l'acquisition de l'immeuble situé Route de la Bonneterie Estieux sur la commune de Le Lardin Saint Lazare à Condat SAS Lecta ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à faire, dire et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 11/02/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET

